

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1024 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 1024

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Mme Boust (Thérèse), est réintégrée, à compter du 25 juillet 1946, comme employée auxiliaire 3e catégorie. Elle conserve le bénéfice de trois augmentations pour ancienneté. Mme Boust est mise à la disposition du chef du service du ravitaillement général. Son salaire sera supporté par les fonds du si rvice du ravitaillement général.